



Rapport d'activités année 2025

Une année de consolidation
des moyens d'action



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Sommaire

1. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, un acteur pour la GEMAPI

- 1.1. Le territoire du syndicat
- 1.2. Les compétences du syndicat
- 1.3. L'organisation du syndicat

2. Ressources humaines

- 2.1. L'équipe
- 2.2. Évolution des effectifs
- 2.3. Les temps forts de l'année à destination des agents

3. Budget

4. Nos principales activités en 2025

- 4.1. Animer la GEMAPI sur la seine normande
- 4.2. Étudier
- 4.3. Assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques
- 4.4. Collaborer
- 4.5. Communiquer





Edito du président

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la montée en puissance du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande, dans un contexte où les effets du changement climatique imposent d'adapter durablement nos territoires. Alternance d'épisodes extrêmes, évolution des régimes hydrologiques, pression accrue sur les milieux aquatiques : ces transformations appellent des réponses structurées, anticipées et coordonnées.

Face à ces enjeux, le syndicat a poursuivi le déploiement de ses missions en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI), en consolidant ses moyens d'action et en affirmant une approche de long terme. L'absence d'événement majeur cette année ne doit pas être interprétée comme une diminution du risque, mais bien comme une opportunité de renforcer notre capacité collective à y faire face.

Cette dynamique s'est traduite par un renforcement des équipes, avec un effectif porté à 23 agents à la fin de l'année. Les moyens en régie pour l'entretien des ouvrages ont été confortés, permettant un suivi plus régulier et plus réactif du patrimoine. Les compétences en ingénierie et en animation territoriale ont également été développées, afin d'accompagner au plus près les collectivités et les acteurs locaux.

L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement de plusieurs démarches structurantes. La stratégie de prévention des inondations fixe un cadre d'intervention cohérent, intégrant à la fois la protection des populations, la réduction de la vulnérabilité et le développement

d'une culture du risque. Les programmes pluriannuels en faveur des milieux aquatiques et humides (PPMHA) traduisent, quant à eux, la volonté d'agir sur les fonctionnalités naturelles des territoires, en complément des ouvrages.

Sur le plan interne, le syndicat a poursuivi sa structuration, notamment à travers l'élaboration des lignes directrices de gestion et la mise en œuvre d'un plan de formation. Ces avancées renforcent la lisibilité de l'action publique, sécurisent les compétences et accompagnent la montée en responsabilité de l'établissement.

Enfin, le syndicat est resté pleinement mobilisé dans l'instruction des dossiers de classement des systèmes de prévention des inondations, contribuant ainsi à garantir la conformité réglementaire et la fiabilité des dispositifs de protection.

Ces évolutions témoignent d'un syndicat qui s'organise pour répondre aux défis à venir, avec méthode et responsabilité. Plus que jamais, l'adaptation au changement climatique nécessite une action collective, cohérente et durable.

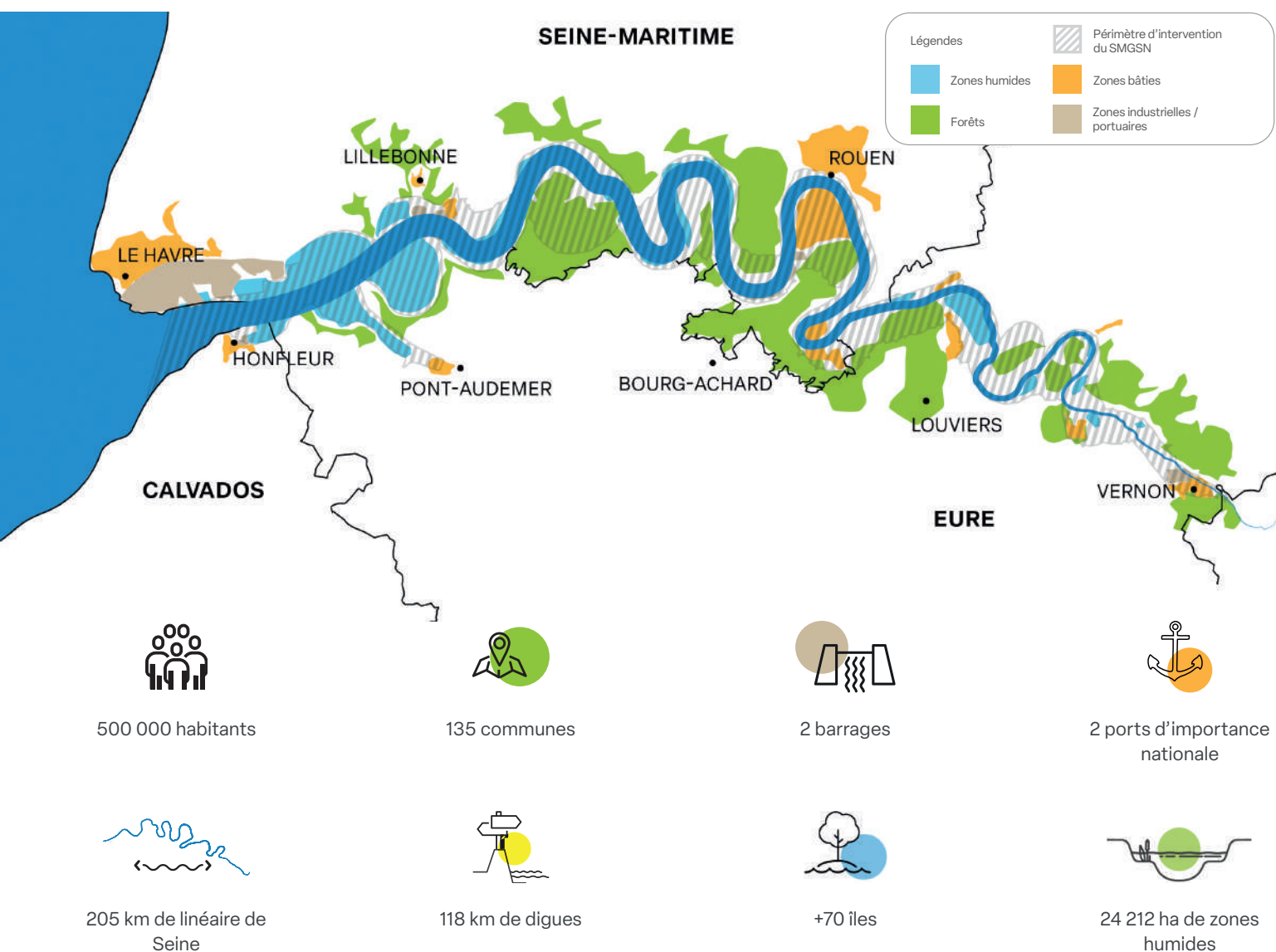


Je tiens à remercier l'ensemble des agents pour leur engagement, ainsi que les élus et partenaires pour leur implication constante aux côtés du syndicat. Ensemble, nous poursuivons la construction d'un territoire plus résilient, au service des habitants et des milieux aquatiques.

1. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, un acteur pour la GEMAPI

1.1. Le territoire du syndicat

Le territoire d'intervention du syndicat correspond au lit majeur de la Seine, de la frontière de l'île de France à l'embouchure. Son périmètre s'étend sur 3 départements normands pour une superficie totale d'environ 80 000 ha.



Le syndicat a notamment pour mission d'organiser la gouvernance de la GEMAPI à l'échelle du fleuve en Normandie afin d'unifier les stratégies des différents acteurs et mettre en cohérence leurs actions.

Cette mission se concrétise par la mise en œuvre de compétences communes entre ses membres en matière de GEMAPI. Certaines de ces compétences sont obligatoires et d'autres sont optionnelles.

1.2. Les compétences du syndicat

2 compétences obligatoires pour l'ensemble de son territoire :

- Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) :
- ▶ Planification stratégique
- ▶ Animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques
- Mise en oeuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime

3 compétences optionnelles :

- Animation et programmation en matière de prévention des inondations
- Mise en œuvre opérationnelle de la prévention des inondations par débordement de la Seine
- Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine et de la Risle Maritime

1.3. L'organisation du Syndicat

Le syndicat est composé de 10 membres : les 8 intercommunalités localisées le long de la Seine (représentant 135 communes) et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.



Le syndicat est administré par un comité syndical. Chaque membre du syndicat est représenté au sein de ce comité par 1 ou 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.



Pour assurer ses missions, le syndicat s'appuie sur un comité d'orientation composé de membres permanents associés systématiquement aux réunions du comité d'orientation et des membres thématiques, participant aux réflexions du comité d'orientation en fonction des domaines techniques et géographiques étudiés.

D'autres acteurs, hors périmètre syndical (par exemple la Métropole du Grand Paris ou Seine Grands Lacs) pourront, le cas échéant, être associés aux travaux du syndicat. L'avis du comité d'orientation est facultatif.

Le comité syndical



Hugo LANGLOIS
1^{er} vice-président
Métropole Rouen Normandie



Julien DEMAZURE
Président
Département de la Seine-Maritime



Frédéric MARCHE
Suppléant
Département de la Seine-Maritime



Charlotte GOUJON
Suppléante
Métropole Rouen Normandie



Bernard LEROY
Titulaire
Communauté d'agglomération Seine Eure



Guillaume GRIMM
Suppléant
Seine Normandie Agglomération



Hubert LECARPENTIER
Titulaire
Caux Seine Agglomération



Carine BOQUET
Suppléante
Communauté de Communes Pont-Audemer, Val de Risle



Julien DEMAZURE
Président
Département de la Seine-Maritime



Sylvain BONENFANT
2^{ème} vice-président
Département 27



Alain BAZILLE
Titulaire
Département de la Seine-Maritime



Jean-Pierre BREUGNOT
Titulaire
Métropole Rouen Normandie



Cyriaque LETHUILLIER
Titulaire
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole



Yann LE FUR
Suppléant
Communauté d'agglomération Seine Eure



Damien THIEBAULT
Titulaire
Communauté de Communes Roumois Seine



Virginie CAROLO-LUTROT
Suppléante
Caux Seine Agglomération



Jean-François BERNARD
Titulaire
Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville



Frédéric DUCHÉ
3^{ème} vice-président
Seine Normandie agglomération



Cécile SINEAU PATRY
Titulaire
Département de la Seine-Maritime



Gérard CHÉRON
Suppléant
Département de l'Eure



Jean-Marie ROYER
Titulaire
Métropole Rouen Normandie



Marc-Antoine TÉTREL
Suppléant
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole



Maria DUFROY
Suppléante
Communauté de Communes Roumois Seine



Philippe MARIE
Titulaire
Communauté de Communes Pont-Audemer, Val de Risle



Albert DEPUIS
Suppléant
Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville

Le comité d'orientation

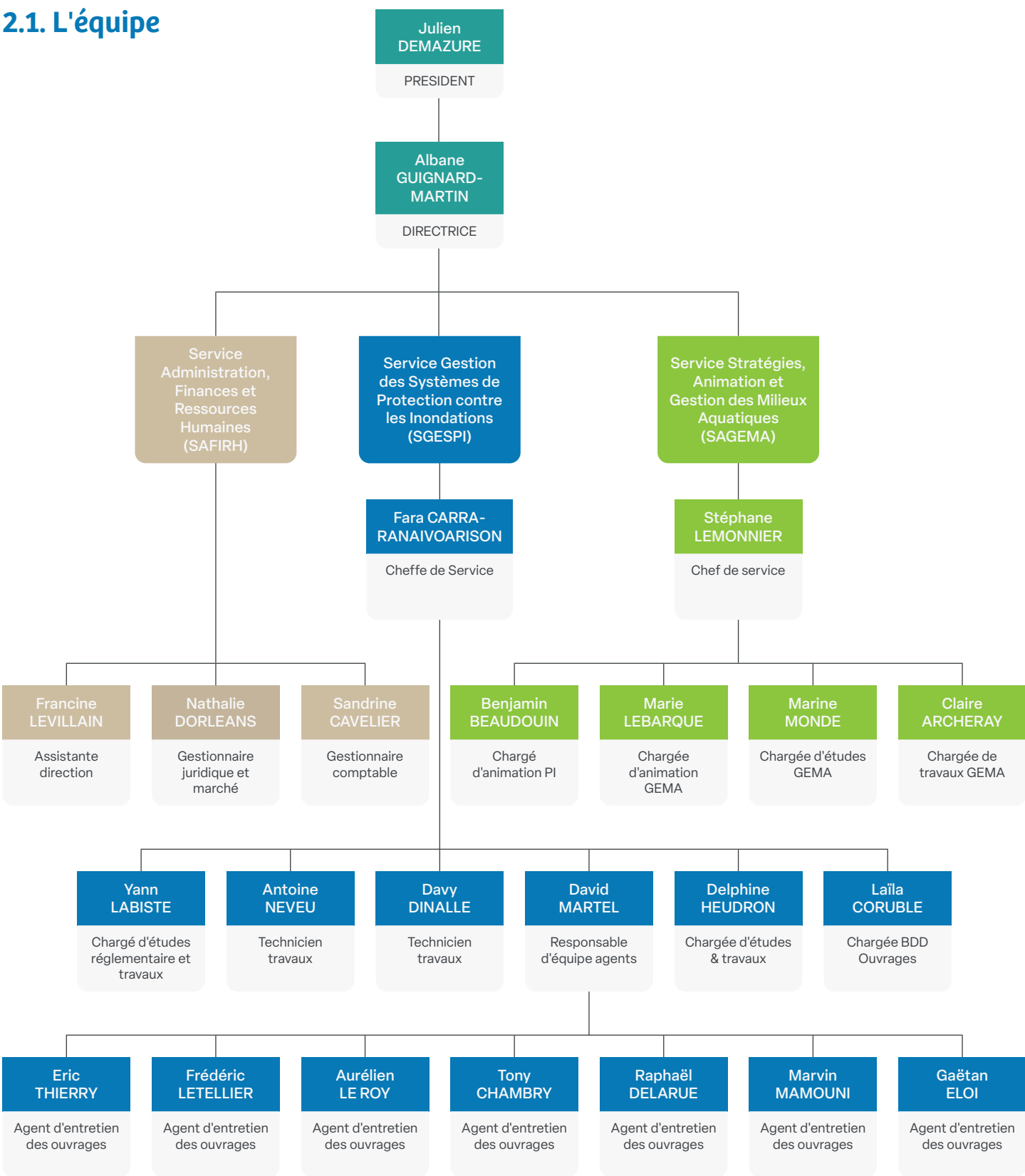
Membres permanents

Membres thématiques



2. Ressources humaines

2.1. L'équipe

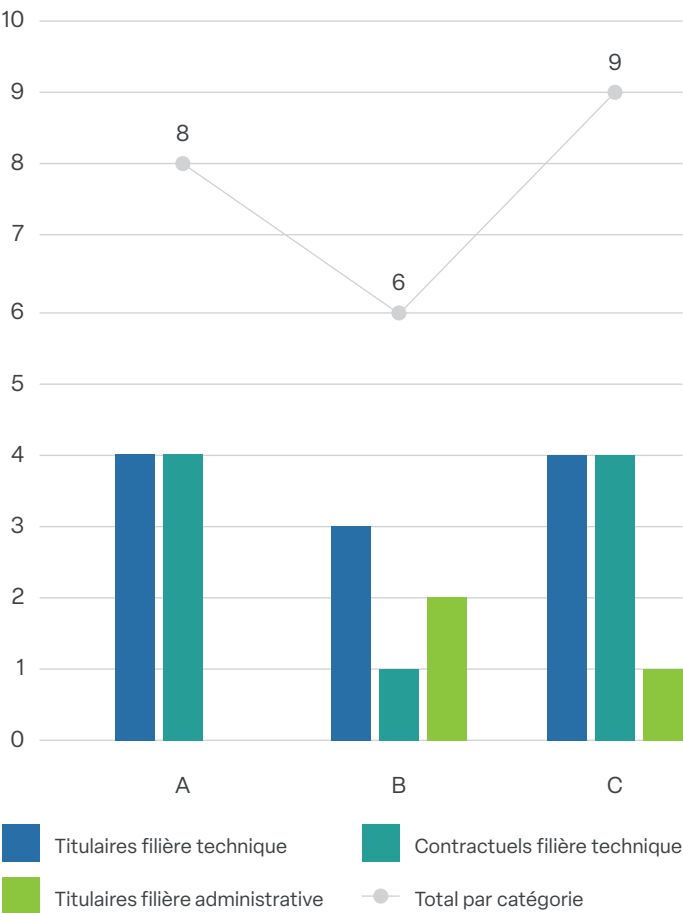


2.2. Evolution des effectifs :

Des mouvements de personnel sont intervenus durant l'année 2025 avec 5 départs et 8 arrivées tous services confondus.

- Le nombre d'agents a augmenté de **19** en 2024 à 23 agents fin 2025 dans les services SAGEMA et SGSPI.
- Dans le service SAFIRH, seuls des mouvements de personnels sont intervenus.
- Dans les services SAGEMA et SGSPI, les équipes se sont étoffées avec un poste pour l'animation sur la prévention des inondations au SAGEMA et deux postes supplémentaires pour l'équipe en régie. Ainsi les agents d'entretien des ouvrages qui travaillent sur le terrain sont au nombre de 8.
- Le syndicat a accueilli une stagiaire pour renforcer l'équipe sur une mission ayant pour objet la caractérisation du réseau hydraulique sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie
- Au sein des **23 agents**, on dénombre 10 femmes et 13 hommes.
- 7 agents** du département de la Seine Maritime sont mis à disposition.
- 82 % des agents** relèvent de la filière technique.

Répartition des emplois par catégorie décembre 2025



2.3 Les temps forts de l'année à destination des agents

- Les lignes directrices de gestion (LDG)**
Chaque administration doit édicter ses propres LDG, qui vont déterminer sa stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion. Les LDG ont été votées le 1er octobre 2025 par le Comité Syndical.
- Le plan de mobilité employeur (PDME) en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et les organismes de transport et forfait mobilité durable**
Le plan de mobilité durable vise à optimiser les déplacements tout en réduisant l'impact environnemental. Le PDME permet aux agents de bénéficier de 20 % sur leur abonnement de transport.

Pour l'année 2025 : 6 agents ont bénéficié des abonnements PDME.

Le forfait de mobilité durable a pour objectif de favoriser les trajets domicile travail par le biais du covoiturage ou l'utilisation d'engin de déplacement tel que le vélo, la trottinette...

Pour l'année 2025 : 9 agents ont bénéficié du versement d'un forfait allant de 100 à 300 euros.

- Le règlement de formation et plan de formation**
Le comité syndical a voté l'adoption du règlement de formation et du plan de formation qui ont pour objectif de clarifier et sécuriser le parcours de formation de chaque agent et de placer l'agent au cœur de son développement professionnel.

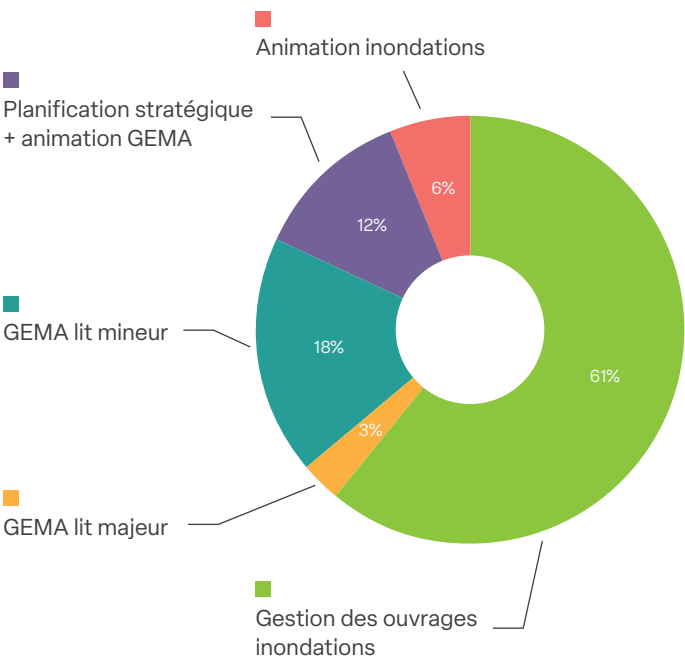
Les formations ont eu pour objectifs de poursuivre la professionnalisation des agents et de maintenir les agents en sécurité lors de l'intervention avec des formations pour l'obtention d'habilitation tels que le CACES et le CATEC. Une formation dédiée à la conduite a également été réalisée.

3. Budget

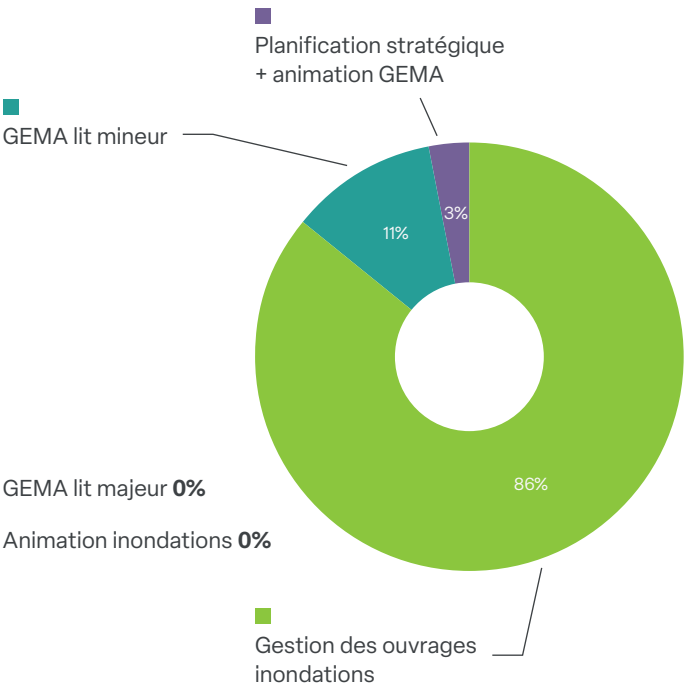
L'année 2025 est la 3ème année de plein exercice du le syndicat qui consolide progressivement son organisation.

La structure budgétaire est composée d'un budget unique incluant les 5 axes analytiques représentant les compétences obligatoires et optionnelles. Le budget 2025 a été voté par le comité syndical le 17 mars 2025. Une décision modificative a été votée le 1er octobre 2025

BP+ DM - Section de fonctionnement
4 276 150,59 €



BP+ DM - Section d'investissement
2 971 293,51 €



Les recettes de fonctionnement : 3 000 322.53 € - proviennent des cotisations des membres ainsi que des subventions de l'Agence de l'Eau. Les recettes d'investissement : 1 950 571.48 € dont 77 432 .92 € liées aux amortissements . Cette section est alimentée par un virement à la section de fonctionnement.

Chiffres clés

Mandats émis : **536**

Titres émis : **62**

Commandes publiques :

Nombre de marchés publics notifiés : **10**

- Actions 2025**
- Un guide interne de procédure a été mis en œuvre au sein du Syndicat afin de sécuriser et homogénéiser les pratiques pour les achats de faible montant et pour les achats en procédure adaptée.
 - Sensibilisation à la commande publique en interne
 - Adhésion et participation au réseau RANCOPER pour les achats écoresponsables.

4. Nos principales activités en 2025

4.1 Animer la GEMAPI sur la Seine Normande

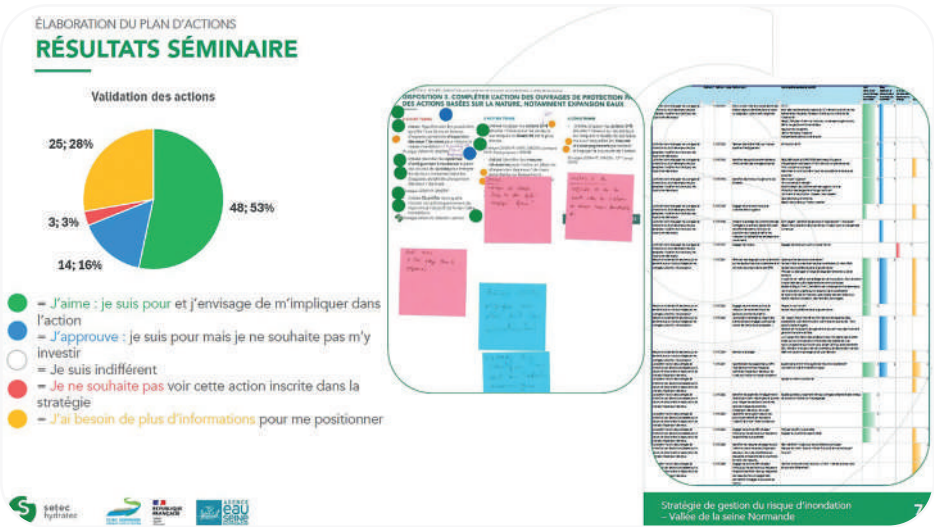
Chiffres clés

- 3 rencontres GEMAPI (105 participants)
- 1 animation grand public (50 participants)

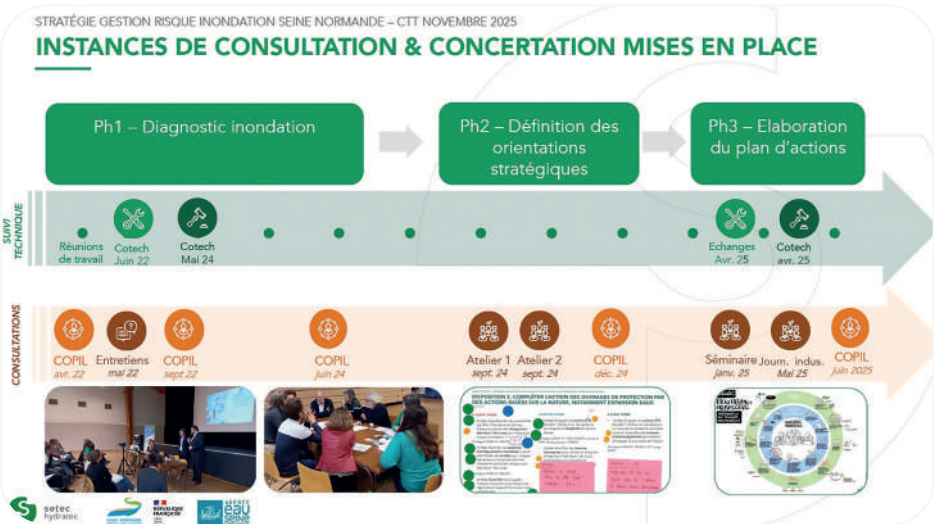
4.1.A. La stratégie de gestion du risque d'inondations de la vallée de la Seine Normande

En s'appuyant sur le diagnostic du territoire et la définition des orientations stratégiques (phase 1 et 2), le syndicat et l'ensemble des acteurs du territoire ont œuvré en 2025 à l'élaboration du plan d'actions (phase 3) de la stratégie de gestion du risque d'inondations.

Le 27 janvier, un séminaire de travail a rassemblé une dizaine de structures afin d'arbitrer sur les priorités, en lien avec les moyens disponibles et pour établir un programme d'actions qui décline la stratégie de manière opérationnelle.



Cette démarche, riche en échanges et en enseignements, a ensuite été présentée en comité technique le 24 avril et en comité de pilotage le 10 juin. Ce travail de consultation et de concertation qui a été mis en place tout le long de l'élaboration de la stratégie est essentiel afin de garantir une mise en œuvre collective, adaptée et cohérente de la stratégie de gestion du risque d'inondation en vallée de Seine Normande.



A travers ses différentes orientations, la stratégie propose des actions permettant de :

- Réduire l'exposition aux aléas ;
- Développer la connaissance et la conscience du risque ;
- Surveiller, prévoir et alerter ;
- D'intégrer et d'anticiper les effets du changement climatique sur le risque inondation.

Le plan d'actions en quelques chiffres :

3 orientations ;

11 dispositions ;

41 actions ;

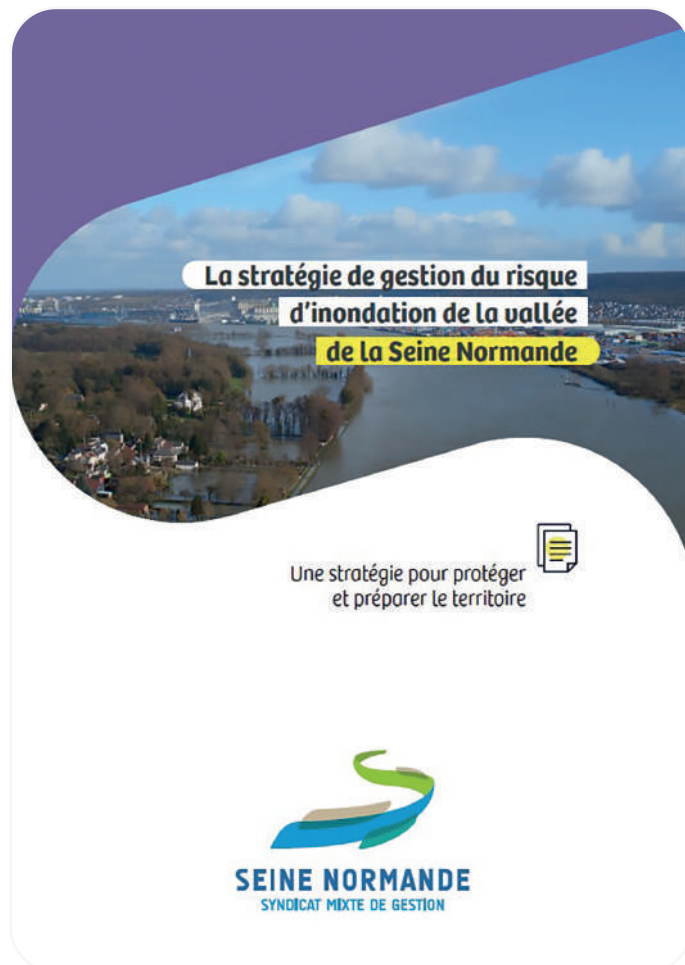
3 horizons temporels (court terme < 3 ans, moyen terme 3 à 6 ans, long terme > 6 ans)

Mise en œuvre de la stratégie :

Le syndicat, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés a pour rôle d'animer cette stratégie, en s'appuyant sur les compétences qui lui ont été transférées. La mise en œuvre de la stratégie sera coordonnée avec les dispositifs déjà en place, et notamment les programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen Louviers Austreberthe et Le Havre Estuaire Pointe de Caux.



PROGRAMME
D'ACTIONS
ET DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS
Le Havre-Estuaire-Pointe de Caux



Pour en savoir plus, la stratégie complète ainsi que la brochure de présentation sont accessibles via le QR CODE suivant :



Stratégie PI élaborée avec le soutien financier de :



4.1.B. Signature du contrat de territoire eau, climat et biodiversité de la Seine Normande

Lors du comité d'orientation GEMAPI du 9 décembre 2025, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande ainsi que 10 maîtres d'ouvrage ont signé le premier contrat de territoire dédié à la Seine Normande.

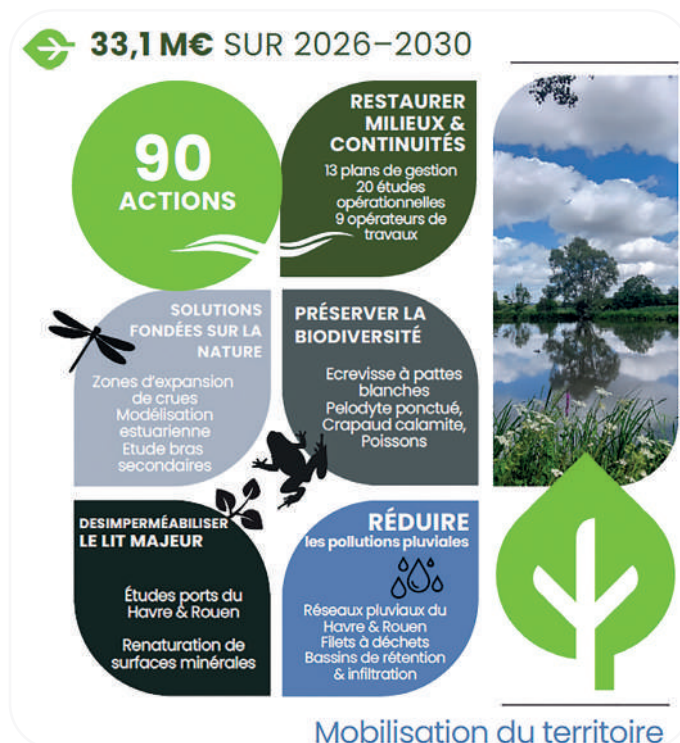
Doté de 33,135 M€, 90 actions, pour la période 2026-2030, ce contrat fixe une trajectoire collective pour restaurer les milieux humides et aquatiques, améliorer la qualité des eaux, rétablir les continuités écologiques et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique. Le Syndicat va animer et coordonner ce contrat, et sera également maître d'ouvrage pour 17 actions pour un montant de 3 095 000 € HT.

Concernant la diversité des projets inscrits à ce contrat, deux Plans Pluriannuels en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA) structureront l'action. Il s'agit de véritables programmes pluriannuels dédiés aux milieux aquatiques et humides, conçus pour diagnostiquer les secteurs fragilisés, hiérarchiser les besoins d'intervention et programmer les travaux de restauration sur la Seine aval et la Risle maritime.

Des plans de gestion, documents indispensables pour organiser la restauration de sites humides comme les Marais de la Risle ou les étangs de Pont-Audemer, cohabitent avec des interventions plus structurantes comme par exemples : la restauration du canal Saint-Aubin, la renaturation de la berge à l'embouchure du Cailly, la remise en eau d'annexes hydrauliques, la suppression d'étangs à Gaillon, les travaux sur les roselières, mares et prairies humides de la Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine ou encore la réduction des surfaces imperméables sur les emprises portuaires du Havre et de Rouen.

Cette mobilisation active pour la Seine normande va permettre de répondre collectivement aux défis de restauration des milieux aquatiques et humides et de l'adaptation au changement climatique. L'espèce totem retenue pour ce contrat sur la Seine est le peuplier noir, une espèce emblématique des boisements alluviaux qui constituent un habitat typique de la vallée de la Seine.

Merci à l'Agence de l'eau Seine Normandie pour son accompagnement technique et son soutien financier pour l'élaboration et l'animation.



4.1.C. Le SMGSN, une nouvelle structure pour animer le site Natura 2000 des îles et berges de la Seine en Seine-Maritime

Lors du COPIL du 15 décembre 2025, le SMGSN a officiellement été désigné structure animatrice du site Natura 2000 « îles et berges de la Seine en Seine-Maritime » et M. Langlois nommé en qualité de président du comité de pilotage.



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont l'objectif est de préserver la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles. Ces sites sont identifiés au regard de leur richesse écologiques pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces.

Cette animation confirme l'engagement du syndicat pour la préservation et la valorisation des zones humides et milieux aquatiques de la vallée de la Seine.

Le site Iles et berges de Seine, d'une superficie de 237 hectares, est reconnue comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis 2006 au titre de La directive « Habitats faune flore » (1992). Il comprend en effet des habitats d'intérêt communautaire tels que des vasières, des boisements alluviaux, les mégaphorbiaies... ainsi que de nombreuses espèces végétales et animales patrimoniales (protégées, menacées, liste rouge...).



4.1.D. Le comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande

Chaque année, les acteurs qui interviennent sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations de la Seine Normande sont rassemblés par le syndicat au sein du comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande.

Ce comité s'est réuni, pour la troisième fois, le 9 décembre 2025, à Conteville, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville. Cette rencontre a réuni une cinquantaine de participants de structures différentes (services de l'État, EPCI, collectivités territoriales, syndicats, associations...).

« Anticiper le changement climatique sur le territoire de la Seine normande : de la stratégie à l'action » était le fil rouge de cette journée. Des interventions de différents acteurs ont animé cette matinée d'échange. Tout d'abord, celle du Professeur Benoît Laignel, co-président du GIEC normand, qui a rappelé les réalités locales du dérèglement climatique et les pistes d'adaptation nécessaires

La stratégie de prévention du risque d'inondation en vallée de Seine Normande portée par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande a été présentée ainsi que le dispositif « Notre littoral pour demain » porté par la Région Normandie.

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a présenté l'étude qu'elle réalise pour élaborer une stratégie locale en faveur d'une gestion durable de la façade littorale et fluviale face aux enjeux du changement climatique.

La fin de matinée a été clôturée par la signature du premier contrat de territoire eau, climat et biodiversité pour la Seine normande. La journée s'est poursuivie par une visite de terrain sur l'espace naturel sensible « Rives de Seine sud » géré par le Département de l'Eure.

Cet évènement a été marqué par des échanges riches autour des enjeux, des risques et des solutions concrètes pour mieux protéger nos territoires face aux évolutions du climat.



4.1.E. Rencontres techniques pour les acteurs du réseau GEMAPI de la Seine Normande

Rencontre de l'industrie face au risque inondation dans la vallée de la Seine, d'ici 2040...

Le syndicat a rassemblé, le 19 mai 2025, à l'hôtel du Département de la Seine-Maritime, les acteurs économiques, associations d'industriels, HAROPA PORT, la région Normandie, les services de l'État et les collectivités territoriales de la Seine Normande pour une journée de travail contribuant à la préparation d'industriels face au risque inondation et aux effets du changement climatique en vallée de Seine Normande. Plus de 70 participants étaient présents.

Cette rencontre s'est articulée autour d'ateliers de prospective, exercices exploratoire collectif, pour anticiper le risque inondation dans la vallée de la Seine pour les activités économiques.



La matinée a commencé par une conférence introductive de Paul POULAIN sur les risques NaTech, qui se définissent comme un accident technologique engendré par un événement naturel comme une inondation entraînant une explosion, un incendie ou un nuage toxique.

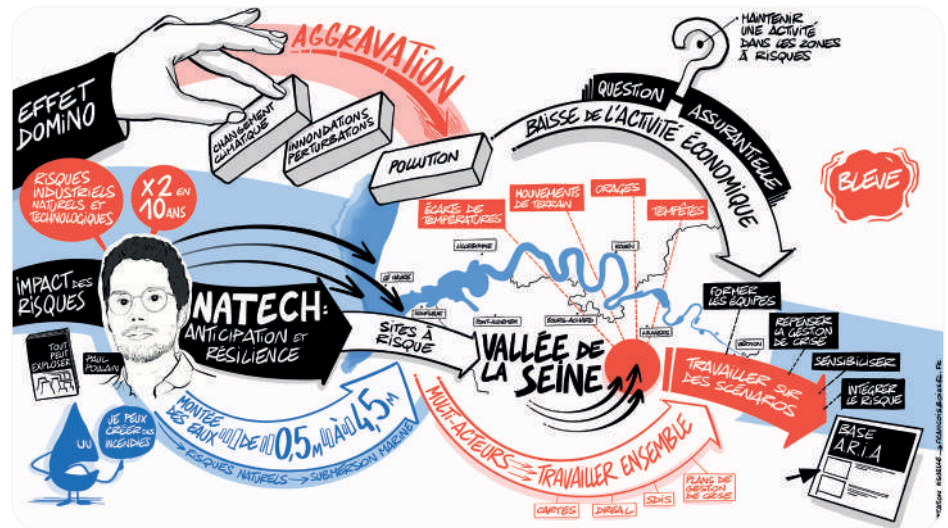


Ensuite, lors des différents ateliers organisés durant la journée, les participants ont identifié et hiérarchisé collectivement les principaux enjeux du futur, les principales trajectoires d'évolution de la vallée de la Seine Normande face au risque inondation et ont défini des plans d'actions pour y faire face.

Les participants ont travaillé en groupe sur l'anticipation, la maîtrise du changement et la vision de leur territoire à moyen et long terme.



Cette journée a été financée par le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) dans le cadre du PAPI Rouen Louviers Austreberthe.



Pour en savoir plus, le plan d'actions issu de cette journée est accessible via le QR CODE suivant



Le syndicat a rassemblé, le 25 septembre 2025, une vingtaine d'acteurs de la vallée de Seine normande pour discuter utilité sociétale et dialogue territorial au sein de projets dans le domaine de l'eau (restauration de zones humides, restauration de la continuité écologique...).

Le dialogue territorial est une démarche de concertation multi-acteurs, entre des représentants de toutes les parties prenantes concernées par un projet ou un problème local, à impact environnemental.

Il permet de faciliter la co-construction d'un projet et/ou de réguler des conflits.

Cette démarche est conduite par un médiateur et répond à un certain nombre de principes et de règles.

Lors de cette journée d'échange, trois experts sont intervenus pour présenter les principes et les champs d'application du dialogue territorial, ainsi que des cas concrets. Ils ont mis en avant les facteurs de blocage possibles, les erreurs à éviter et l'importance de la compréhension des jeux d'acteurs.

L'après-midi, les acteurs locaux (Métropole Rouen Normandie, Agglo Seine Eure et Agence de l'eau Seine Normandie) ont partagé leurs retours d'expériences pour lesquels différentes formes de concertation ont été mises en place. Les échanges avec la salle ont permis de mettre en avant les techniques les plus appropriées en fonction du contexte et les pistes d'amélioration potentielles.

Cette journée souligne la nécessité d'instaurer de la concertation dans les projets pour faciliter leur réussite.



4.1.F. Animation à destination du grand public

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, le Syndicat a organisé une balade commentée en bord de Seine entre Saint-Pierre-de-Varengeville et Hénouville le dimanche 23 février 2025.

Plus de 50 participants ont répondu présents pour découvrir le fleuve, les aménagements réalisés par l'Homme tels que les digues mais aussi les milieux naturels rivulaires tels que les boisements alluviaux, véritables supports de biodiversité et régulateurs hydrauliques.

Cette sortie a été l'occasion de sensibiliser le grand public sur la nécessité de concilier la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques.



4.2. Étudier

4.2.A. Les études GEMA

Avancement des PPMHA sur la vallée de la Seine Normande

Depuis 2023, le SMGSN élabore un Plan Pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des Milieux Humides et Aquatiques (PPMHA) sur la vallée de la Seine Normande. Cette étude est élaborée par phase à l'échelle des EPCI et a débuté par l'amont du territoire.

En 2025, le premier volet du PPMHA de la Seine Normande, concernant le territoire de Seine Normandie Agglomération a été finalisé. Cette étude a permis d'identifier 41 sites (soit 233 hectares) nécessitant des actions d'entretien, des actions de restauration de zones humides, de la continuité écologique ou encore la mise en place d'espaces en libre évolution. Ont également été identifiées, 17 zones de connexions latérales (soit 788 hectares), afin de permettre une meilleure connexion entre la Seine et son lit majeur et favoriser l'expansion des crues et/ou restaurer les milieux.

Un second volet du PPMHA de la Seine Normande, sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure sera finalisé début 2026. L'année 2025 a notamment été marquée par la prospection des sites sur le terrain afin d'identifier les enjeux et les altérations présents, dans le but d'aboutir à des préconisations de restauration/gestion.

Enfin, le troisième volet du PPMHA a débuté sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et de la CC Roumois Seine. La pré-identification de sites permettra de cibler les espaces à prospecter et d'alimenter les échanges prévus avec les élus de chaque commune concernée au cours de l'année 2026.



Élaboration de plans de gestion pour 3 tronçons de berges du territoire de l'Agglo Seine Eure

Le Syndicat a réalisé dans le cadre d'une prestation, trois plans de gestion pour trois tronçons de berges de la Seine situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (Eure) et concernant plus particulièrement les communes de Pitres, Le manoir, Port-Mort, Courcelles-sur-Seine et Le Val d'Hazey.

Ces trois linéaires de berges se caractérisent par la présence de boisements rivulaires et d'espaces naturels à l'interface avec le lit majeur du fleuve.

Chaque plan de gestion a permis de conduire une analyse approfondie du site concerné, comprenant notamment un état des lieux du patrimoine naturel

existant ainsi qu'une évaluation de la stabilité et de l'état des berges. Des études hydrologiques, réglementaires et foncières ont également été réalisées afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes et des enjeux du territoire.

Sur la base d'une analyse multicritère, les enjeux et objectifs de gestion ont été identifiés et hiérarchisés. Cette démarche a conduit à la définition d'un programme pluriannuel d'actions, précisant les opérations de gestion à mettre en œuvre.

Ces documents constituent ainsi des outils d'aide pour la planification, permettant d'organiser et de programmer, sur le moyen et le long terme, les mesures nécessaires à la restauration des berges et au rétablissement des continuités latérales.



Élaboration de 2 nouveaux plans de gestion

L'année 2025 a permis de poursuivre l'élaboration de plans de gestion sur la vallée de la Seine Normande. À ce titre, deux nouveaux sites ont fait l'objet d'études approfondies.

Le premier site concerne l'île aux Moines, située sur les communes de Martot (Eure) et de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Maritime). D'une superficie d'environ 30 hectares, cette île présente une mosaïque de milieux comprenant des boisements alluviaux, des parcelles agricoles ainsi qu'un étang d'environ 7 hectares.

Le second site étudié est le Boisement des Acacias, localisé sur les communes de Saint-Marcel et de La Chapelle-Longueville (Eure). D'une superficie d'environ 7 hectares, ce site de la rive gauche de la Seine accueille des habitats naturels diversifiés, composés notamment de boisements, de fourrés et de mégaphorbiaies.

L'élaboration des plans de gestion repose sur un état des lieux détaillé intégrant le recueil et l'analyse des données existantes, la réalisation d'inventaires de la faune, de la flore et des habitats naturels, ainsi que des études hydrologiques et une évaluation de l'état des berges.

Ces démarches visent à identifier et à hiérarchiser les enjeux propres à chaque site, qu'ils soient liés à la biodiversité, à la gestion des inondations ou aux usages, ainsi qu'à caractériser les altérations des zones humides et des milieux aquatiques. Elles permettent également de définir les objectifs et les besoins en matière de restauration et de gestion.

Les deux plans de gestion seront finalisés au cours de l'année 2026 et constitueront un cadre opérationnel pour la mise en œuvre ultérieure des travaux.



Doctrines d'intervention pour la gestion des milieux aquatiques et humides

La compétence obligatoire n°2 des EPCI à fiscalité propre confie au syndicat la mise en œuvre opérationnelle de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le lit mineur de la Seine et de la Risle maritime.

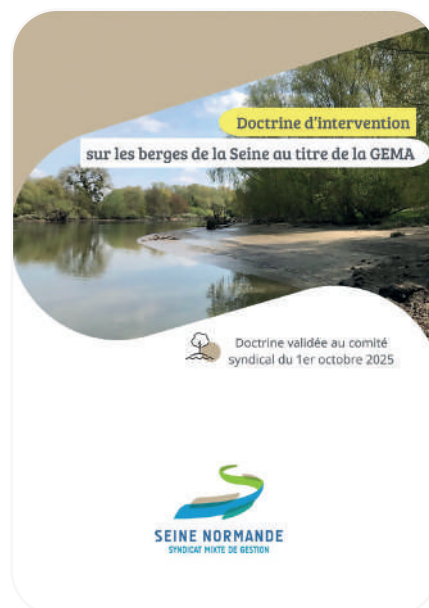
Cette compétence n'a pas fait l'objet d'une définition précise par le législateur. Elle comprend notamment les actions suivantes, qui doivent néanmoins être considérées à l'aune des enjeux de biodiversité des milieux aquatiques :

- l'élaboration de plans de gestion des sites situés en lit mineur ;
- l'entretien courant du lit mineur, incluant la gestion de la végétation et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- la réalisation d'études et de travaux visant à la restauration du lit mineur et de ses fonctionnalités écologiques.

Afin d'encadrer les interventions d'entretien, le syndicat a élaboré une doctrine d'intervention sur les berges de la Seine au titre de la GEMA. Cette doctrine a été validée par le comité syndical lors de sa séance du 1er octobre 2025.

Les actions d'entretien et de restauration pouvant être mises en œuvre par le syndicat y sont précisément définies. En conséquence, le syndicat n'intervient pas dans le cadre des coupes sanitaires ou de sécurité, sur les encoches d'érosion, la gestion des embâcles, l'entretien des espaces verts, ni sur l'entretien des aménagements anthropiques.

La liste des actions pourra être réactualisée en fonction des nouveaux besoins qui pourront apparaître et des demandes d'interventions.



4.2.B. Les études et la surveillance des ouvrages

Les opérations sur les ouvrages sont déterminées par plusieurs types d'études ou contrôles sur le terrain exposées ci-après.

Le démarrage du projet de prévention des inondations sur la zone industrielle de Rives en Seine

À la suite du déclassement de l'ouvrage en juillet 2024 par le comité syndical, les résultats des études de sur-aléas qui s'en sont suivies ont démontré l'absence de venues dangereuses. L'ouvrage est donc considéré comme étant hydrauliquement transparent.

Dans l'attente de la réalisation d'une étude d'aide à la décision pour réduire la vulnérabilité des sites industriels aux inondations, le SMGSN a proposé de mettre en place provisoirement un dispositif de protection mobile au droit des deux sites industriels, à l'aide de blocs béton préfabriqués sur le chemin de halage en arrière de la murette existante.

Quatre réunions impliquant le SMGSN et les deux entreprises ont été organisées avec le secrétaire général de la préfecture ainsi qu'une réunion sur site de l'entreprise REVIMA avec les agents du SMGSN, les représentants des entreprises et le SDIS pour déterminer sur le terrain la compatibilité de l'installation de ce dispositif avec la sécurité incendie du site.

Le nouveau maître d'œuvre a élaboré l'avant-projet qui a été présenté en Préfecture en décembre à l'ensemble des partenaires. Le porter à connaissance des travaux doit être déposé aux services de l'État après intégration des remarques en début d'année 2026. Compte tenu des procédures de marché public et de l'obtention des autorisations administratives, les travaux sont programmés au plus tôt en septembre 2026.



Focus sur les études réglementaires liées aux demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement déposées en juin 2024 ou au respect des mises en demeure.

Relativement aux procédures de classement ou de déclassement des systèmes d'endiguement, le SMGSN a consacré en 2025 un temps important aux compléments demandés par les services instructeurs de l'État sur les dossiers déposés par le SMGSN, ainsi qu'à la programmation et aux études préalables des opérations faisant l'objet de mises en demeure par arrêté préfectoral.

Sur la boucle de Roumare, le SMGSN a programmé deux opérations de travaux à Hénouville (estimés à 545 000 € TTC) et Val de la Haye (463 000 € TTC), consécutivement à un arrêté préfectoral de mise en demeure de juillet 2025.

Les porters à connaissance de ces travaux transmis au Préfet en octobre 2025 n'ont pas abouti en raison d'un projet d'arrêté de rejet à la demande de classement du SMGSN (demandé en juin 2024) en système d'endiguement de Roumare, dont les opérations de Hénouville et de Val-de-la-Haye dépendaient.

Chiffres clés

Site de Val de la Haye :
49 040 € (EP, AVP, PRO)

Site de Hénouville :
39 744 € (AVP, PRO, G2)

Pour donner suite aux différentes demandes relatives aux classements ou déclassements des ouvrages, le syndicat a mené plusieurs études techniques complémentaires telles que :

- des compléments aux études de danger notamment sur les problématiques de continuité écologiques des cours d'eau à l'arrière des digues,
- des études de surléas sur les secteurs de Mauny, Le Trait, Rives en Seine, ...

La réalisation des Visites Techniques Approfondies (VTA), l'optimisation de la base des données et structuration du projet QGIS

En 2025, 54 km d'ouvrages ont été inspectés par binôme à pied en 57 jours de terrain sur les systèmes d'endiguement de Roumare (RDM1), Anneville-Ambourville (RGM6), Jumièges (RDM3), Mauny-Bardouville (RGM4-5).

Réalisées en régie, ces VTA ont permis :

- De confirmer la pertinence de la méthodologie mise en place en interne par les équipes,
- Une amélioration significative de la connaissance patrimoniale des ouvrages, l'identification des secteurs prioritaires et des tronçons/types d'ouvrages
- D'accompagner la montée en compétence des agents en mettant l'accent sur la traçabilité, la rigueur de la collecte des données.

Chiffres clés

4 systèmes d'endiguement
54 km d'ouvrages inspectés
57 jours de terrain

Photos de désordres observés par la cellule ingénierie pendant les VTA



Désordre ponctuel (cavité)



Végétation indésirable sur la murette

Les VTA ont permis de constituer une base de données recensant les informations sur les désordres ponctuels (d'une dimension inférieure à 5 m) ou linéaires (longueur supérieure à 5m), les ouvrages traversants, les ouvrages singuliers (escaliers, panneaux) et la végétation indésirable.

A l'heure actuelle, les données intégrées dans la base de données concernent les deux systèmes d'endiguement Roumare (RDM1) et Mauny- Bardouville (RGM4/5), soit :

- 876 désordres, dont 637 désordres ponctuels (cavités, épaufrures, renards hydrauliques, ...) et 239 désordres linéaires (fissures, affaissements, ...)
- 212 ouvrages traversants
- Le post traitement des données s'effectue en « recalant » chaque point à l'aide d'orthophotographie, de manière à standardiser les informations renseignées.

La mise en œuvre de cette base de données repose sur 3 principes :

- La fiabilité et l'exploitabilité de l'outil, permettant le stockage de toutes les informations concernant chaque donnée,
- La visibilité des données produites, facilitant la priorisation et la programmation des travaux par les techniciens,
- L'harmonisation et la standardisation des données grâce à un travail itératif avec les équipes de terrain sur l'ergonomie de la base de données, au moment du choix des outils (paramètres) et de la structuration de la base.

L'intégration des données restantes sera réalisée en 2026.

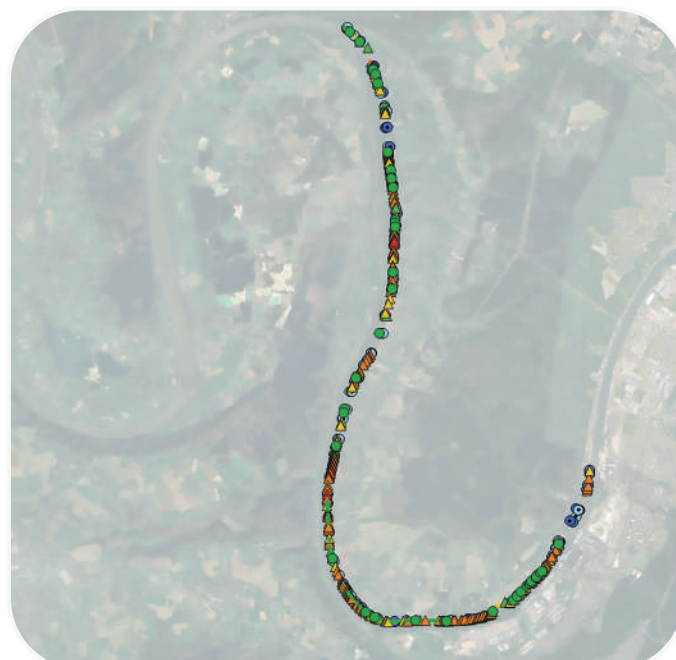
Ces données issues d'investigations de terrain sont ensuite intégrées dans le projet de système d'information géographique QGIS pour assurer la traçabilité des relevés et leur mise à jour permanente.

Chiffres clés

27 km de linéaire effectués

32 jours cumulés de terrain

32 jours de post traitement sur la base de données



Aperçu de l'intégration sur QGIS des désordres sur le système d'endiguement de la boucle de Roumare. (RDM1)

La surveillance des ouvrages en temps normal et lors d'événements hydrauliques importants

Concernant la surveillance, l'équipe en régie est systématiquement en régime d'astreinte dès que le coefficient de marée est supérieur à 90, conformément aux consignes d'organisation actuelles. En fonction de l'importance de la crue, l'ensemble du service, voire du syndicat peut être mobilisé.



Inspection de la digue pendant une crue

Chiffres clés

62 jours d'astreinte dont 55 jours avec une surveillance effective des ouvrages

Dont 10 jours de surveillance de nuit et hors jours ouvrables

Et 22 jours de contrôles préalables en prévision des grandes marées, hors astreinte (entretien des grilles, chambres à clapet si besoin).

4.3 Assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques

Pour chacun des quatre systèmes d'endiguement ayant fait l'objet de VTA, l'élaboration d'un plan d'actions hiérarchisé est fondée sur l'identification des désordres à traiter en priorité selon la grille d'évaluation des désordres et des enjeux présents à proximité immédiate. Selon le niveau de gravité, ces désordres sont surveillés ou nécessitent des travaux de réparation.

Pour l'entretien et la réhabilitation des ouvrages, le syndicat dispose de deux modes d'intervention :

- Une équipe en régie qui est passée de 6 à 8 agents
- Des marchés avec des entreprises spécialisées dans le génie civil, la maîtrise d'œuvre et la gestion de la végétation.

4.3.A. Les travaux de l'équipe en régie

Les travaux de l'équipe des berges recouvrent 2 secteurs d'intervention :

Les travaux de maîtrise de la végétation en complément de la prestation externe.

En 2025 ont été effectués, 77 km de fauchage sur le perré, 73 km cumulés de fauchage sur les chemins de service, à raison de deux passages par an et 31 km d'élagage



Fauche du perré par l'équipe du SMGSN



Broyage des arbres en mauvais état sanitaire abattus par l'équipe du SMGSN

Les travaux de génie civil pour les réparations ponctuelles ou d'urgence.

6 chantiers de réfection de perré ont été réalisés par l'équipe en 2025 soit 59 mètres linéaires. 91 m3 de béton ont été utilisés pour reconstituer la carapace de protection.

L'équipe est également intervenue sur 11 ml dans le cadre de travaux conservatoires afin de stopper l'érosion d'un ouvrage, mais également pour réparer certaines dégradations sur les murettes (44 ml)



Réparation d'un désordre à Yville-sur-Seine



Fin de chantier à Yville-sur-Seine



Désordre sur le perré à Mauny le long de la RD64



Réparation en cours par l'équipe du SMGSN

4.3.B. Les travaux réalisés par des prestataires

Les travaux de maîtrise de la végétation

La fauche de la végétation sur les perrés et les chemins, ainsi que l'élagage sont également assurés par un prestataire externe.



Etat de la berge avant entretien manuel



Après entretien par le prestataire

Chiffres clés

Montant des bons de commande émis : **79 700€**

85 km de fauche de perrés, de chemin d'accès et de bandes enherbées

210 ml d'élagage

2 unités d'abattage

Les travaux de génie civil pour les réparations ponctuelles ou d'urgence.

Ces travaux sont répartis en deux secteurs géographiques, avec une entreprise intervenant sur chaque rive de la Seine.

Parmi l'ensemble des chantiers de l'année, 3 sont particulièrement importants :

La réfection de la murette à Maunay / Beaulieu Bardouville

Le 9 avril 2024, une rupture de digue a eu lieu au hameau de Beaulieu sur la commune de Bardouville. Après les premiers travaux conservatoires provisoires qui avaient pour objectifs d'éviter le débordement de la Seine, les travaux de réparation définitive de la murette et du perré ont été réalisés en 2025. Ils consistaient pour le perré à purger le corps de l'ancien ouvrage dont les matériaux étaient dégradés, apporter un nouveau remblai crayeux et couler une coque en béton à la surface, sur un linéaire de 32 ml.

Pour la réfection de la murette, un ouvrage ancré par ferrailage respectant la géométrie de l'ouvrage existant a été mis en œuvre sur un linéaire de 44 ml. Cette opération a été complétée par des travaux de réfection de la chaussée par le Département de la Seine-Maritime.



Chiffres clés

44 ml de murette et 32 ml de perré

113 456€ TTC

Les travaux de réfection du perré et la pose de deux clapets neufs à Heurteauville (RGM 11),

De diamètres respectifs de 600 mm sur le site près de la mairie et de 500 mm sur le quai Charles Guérin en remplacement des clapets défectueux. Les montants respectifs de ces bons de commande sont de 78 192 € et 68 936 €.



Chantier de remplacement de clapet à Heurteauville

Chiffres clés

- 146 ml de perré
- 44 ml de murette
- 7 ouvrages traversants
- 211 ml d'hydrocurage
- 11 bons de commande
- 481 984€ TTC



Réfection de perré à Heurteauville



4.4. Collaborer

4.4.A Le SMGSN présente sa stratégie de gestion du risque d'inondation de la vallée de la Seine Normande lors d'une conférence à Lille.

Le 25 novembre, à l'occasion de la conférence technique territoriale sur les risques naturels et le changement climatique organisée par le CEREMA à Lille, le syndicat avec l'appui du bureau d'études SETEC HYDRATEC a présenté les enjeux de la stratégie de gestion du risque inondation de la Seine Normande en lien avec le changement climatique. Cette conférence avait pour objectifs d'aborder l'amélioration de la résilience des territoires face aux risques naturels dans un contexte de changement climatique.

Cette journée était destinée aux élus, services des collectivités et de l'État, bureaux d'études, associations, universitaires et établissements publics techniques.

Le syndicat continue à élargir son réseau en rencontrant des acteurs extérieurs de la région Normandie et en s'appuyant sur divers retours d'expériences en lien avec la problématique des risques naturels et l'adaptation au changement climatique.



25 novembre 2025

Risques naturels et changement climatique dans la région Hauts-de-France

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00	ACCUEIL CAFÉ
09h30	OUVERTURE DE LA JOURNÉE Antoine Lebel, Directeur du Cerema Hauts-de-France, Marc Grevet, Directeur adjoint du Cerema Hauts-de-France
09h45	AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES PAR LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES : LE ZONAGE PLUVIAL ET LE SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Vincent Caron, Bruno Kierloch (Cerema Hdf)
10h15	PREINS, LEVIERS ET PERCEPTIONS AUTOUR DES BATAILLES : ENSEIGNEMENTS D'UNE ENQUÊTE NATIONALE POUR RENFORCER L'ADAPTATION AU RISQUE D'INONDATION Nicolas Verlynde (Mayane)
10h45	PAUSE
11h00	ELABORATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE D'INONDATIONS DE LA SEINE NORMANDE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE Marion Trappu (SETEC hydratec), Benjamin Beaudouin (Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande)
11h30	EVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE PORTUAIRE ET URBAIN DUNKERQUOIS A LA RENHAUSSE DU NIVEAU MARIN Rose Béranger (ISL Ingénierie)
12h00	COCKTAIL DÉJEUNATOIRE SERVI SUR PLACE (INSCRIPTION OBLIGATOIRE)

4.4.B Le suivi du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen Louviers Austreberthe (RLA)

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA) 2024-2030 porté par la Métropole Rouen Normandie a pour objectif de réduire les conséquences des inondations par débordement de cours d'eau, ruissellements et remontées de nappe. Le PAPI RLA réunit les 6 maîtres d'ouvrage suivants :

- La Métropole Rouen Normandie (MRN) ;
- Le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBVCAR)
- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS)
- La Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)
- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Fontaine-Cabotterie-St-Martin de Boscherville (dit « SMBV »),
- Et le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN).



Chiffres clés du PAPI RLA

1 TRI

1 Région (Normandie)

2 Départements (27 et 76)

203 communes

1790 km²

6 maîtres d'ouvrage

740 000 habitants



Le SMGSN a participé en 2025 soit en tant que maître d'ouvrage ou en tant que structure associée à la mise en œuvre de plusieurs actions :

- action 1.3 relative à l'installation de repères de crues en tant que structure associée (portage par la MRN)
- action 1.7 sur la valorisation et la capitalisation de la mémoire des inondations passée en tant que structure associée (portage par la MRN)
- action 1.13 sur la mise en place d'un observatoire photographique des inondations (OPI) de la Seine Normande en tant que maître d'ouvrage
- action 7.4 : caractériser de manière approfondie le risque inondation sur le secteur du Trait en tant que maître d'ouvrage.

L'année 2025 a permis d'avancer sur l'élaboration des pièces techniques et administratives avec un lancement de ces actions prévu en 2026.

En juin 2025 ont eu lieu le comité technique (2 juin à Rouen) et le comité de pilotage (19 juin à Saint-Jacques-en-Darnétal) afin de présenter l'état d'avancement du PAPI et l'avenant 1 au PAPI qui a été labellisé en mars 2025. Cet avenant a permis d'amender certaines actions et d'en ajouter une nouvelle permettant la réalisation d'une évaluation environnementale pour le futur avenant du PAPI.



Crédit photo SMBVCAR



4.4.C Étude du réseau hydraulique sur la boucle de Roumare

Le syndicat et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande partagent un territoire commun dont font partie les communes de la boucle de Roumare : Hénouville, Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Saint-Pierre-de-Manneville, Sahurs, Hautot-sur-Seine et Val-de-la-Haye.

En collaboration, ces deux structures réalisent depuis le printemps 2025 l'inventaire et la caractérisation des réseaux hydrauliques présents dans cette boucle. L'objectif est d'établir un état des lieux des réseaux hydrauliques existants, de décrire et caractériser les réseaux pour en comprendre leur fonctionnement en s'appuyant sur le protocole de diagnostic des réseaux hydrauliques développé par le Parc en 2018.

Ces données seront utilisées pour l'élaboration du PPMHA de la Seine de la Métropole de Rouen Normandie et la CC Roumois Seine.



4.4.D Signature d'une convention avec Voies Navigables de France

Pour porter des études et mettre en œuvre des travaux sur les milieux aquatiques et humides localisés le long de l'axe Seine sur la Seine en amont de Rouen, le Syndicat et Voies Navigables de France ont signé une convention d'utilisation temporaire du domaine public fluvial le 8 décembre 2025 pour une durée de 6 ans.

Cette convention permet au syndicat de réaliser des études et des travaux d'entretien et de gestion sur les sites d'interventions prioritaires identifiés dans les PPMHA.

Cette convention marque un engagement fort et une collaboration fructueuse entre deux acteurs pour la gestion des milieux aquatiques et humides de la Seine normande.



4.5. Communiquer

Avec le développement de son activité, le syndicat informe de plus en plus sur ses missions et ses actions, auprès des habitants, des élus du territoire, des partenaires institutionnels et techniques, ...

Un plan de communication est élaboré chaque année afin de définir les besoins de communication, les publics cibles et planifier dans le temps les actions et l'élaboration des outils de communication.

En 2025, 2 brochures sont venues compléter les outils de communication du syndicat :

Chiffres clés

2 nouvelles brochures

23 posts linkedin

19 articles publiés sur le site internet



Une brochure de présentation du Plan Pluriannuel d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques de Seine Normandie Agglomération

Une brochure sur la stratégie de gestion du risque d'inondation de la vallée de la Seine Normandie



Le site internet du syndicat a été refondu afin d'être plus ergonomique et de mieux valoriser les actions du syndicat.

Pour le découvrir, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.syndicat-seine-normande.fr>



Le syndicat est également présent sur les réseaux sociaux, des posts linkedin sont régulièrement publiés en fonction des actualités.



Remerciements

Le Syndicat remercie l'ensemble de ses membres, partenaires financiers et techniques. Merci de nous avoir accompagnés pour cette troisième année riche en expériences.



Syndicat mixte de gestion
de la Seine Normandie
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin 76100 Rouen

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr
LinkedIn

syndicat-seine-normande.fr